

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2008

Date de convocation : 24 Novembre 2008

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, M. GRAVELLE, Mme FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, M. DUPONT, Mme COURTHES, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusée ayant donné pouvoir : Mmes MAUREL M. FOURRÉ,

Excusés : M. DAUNAS, Mme SAUZÉ,

Secrétaire de Séance : M. DUPONT

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Novembre 2008

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion 03 Novembre 2008.

EXTENSION SALLE OMNISPORTS : AVENANTS POUR CHAUFFAGE

Monsieur de ROUX indique au Conseil que les travaux d'extension de la salle omnisports se déroulent normalement et doivent être achevés fin mars 2009.

Il rappelle que ces travaux consistent en l'agrandissement de la salle de judo en vue de la mise en place de gradins et en la création d'un espace pour la garderie périscolaire.

Cependant, le chauffage prévu initialement (aérotherme gaz) est considéré trop bruyant et gênant pour les activités devant se dérouler dans la salle de judo (entraînements et compétitions de judo, gymnastique,).

C'est la raison pour laquelle il a été proposé d'installer un chauffage par tubes radiants au gaz.

Ce changement nécessite de passer des avenants aux marchés de l'entreprise PEROT et de l'Entreprise CIPP

LOT N° 8 PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION

Marché passé avec la SARL PEROT de COGNAC

Le changement de chauffage consiste à remplacer des aérothermes au gaz (2 584.10 € HT) par la pose de tubes radiants au gaz 5 400 € HT)

Le montant de présent avenant est fixé à + 2 815.90 € HT

Portant le montant du marché initial de 35 907.77 € HT à 38 723.67 € HT.

LOT N°3 - COUVERTURE ETANCHEITE BARDAGE

Marché passé avec l'Entreprise CIPP de ST SIMON DE PELOUAILLE

Le changement de chauffage nécessite la réalisation de 2 sorties en toiture en vue de l'évacuation des gaz brûlés.

Le montant du présent avenant est fixé à 330.00 € HT soit 394.68 € TTC

Portant le marché initial de 41 918.45 € HT à 42 248.45 € HT.

Monsieur RICHON demande si le chauffage de la salle de tennis de table sera aussi changé. Monsieur de ROUX rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres dans lequel la salle de tennis de table n'est pas incluse. Par conséquent, le remplacement du chauffage de cette salle ne peut être intégré aux marchés concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les avenants proposés et mandate Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir.

BOULANGERIE

Monsieur de ROUX retrace l'historique de la situation de la boulangerie.

M. et Mme GAUTIER, dont le redressement judiciaire a été prononcé le 21 Février 2008, étaient titulaires d'un bail 3-6-9 qui expirait le 29 Février 2008. Ni l'administrateur judiciaire ni le boulanger n'ont demandé le renouvellement de ce bail. La Commune a cessé de percevoir le loyer à partir de cette date.

Après la liquidation judiciaire prononcée le 17 Juillet, le liquidateur a interrogé la mairie au sujet du renouvellement du bail commercial. La Commune a répondu qu'elle était d'accord pour le renouvellement mais n'a pas eu de suite à ce dernier courrier.

Le Trésorier de la Commune a produit une créance de loyers entre le jour du redressement judiciaire et celui de la liquidation.

Lors de la séance du 1^{er} Septembre, le conseil municipal, en raison de l'état de l'immeuble, a décidé de vendre les murs.

La Commune a reçu deux propositions : l'une émanant d'un boulanger parisien, l'autre d'un boulanger saintais.

Ce dernier a signé avec la commune, le 22 Novembre, une promesse d'achat pour un montant de 125000 €. La Commune a accepté cette offre. Cependant, il s'est avéré que l'acquéreur n'a pu obtenir de prêt auprès de sa banque ; il s'est engagé cependant auprès du liquidateur à reprendre le fonds de commerce.

Une réunion a eu lieu avec le boulanger qui souhaitait ouvrir son commerce dans les meilleurs délais.

La Commune a donc rédigé un projet de bail commercial 3-6-9 consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} Décembre 2008 dans lequel une clause prévoit que le preneur prend à sa charge les grosses réparations incombant habituellement au propriétaire. Le montant du loyer mensuel est de 450 €.

Pour ce qui est de l'offre d'achat des murs se substituant à celle en date du 22/11/2008, celle-ci prendrait effet au Mois de Mai, au même prix de 125 000 € mais serait soumise à condition que le chiffre d'affaires demandé par la banque pour l'accord du crédit, ait bien été réalisé.

Madame FOURNALES estime que le délai de 6 mois est un peu court pour prouver que le chiffre d'affaires sera tenu.

Monsieur GODARD demande si ce qui se passera si au bout de 6 mois si le chiffre d'affaires attendu n'est pas atteint.

Monsieur de ROUX indique que la Commune restera propriétaire de l'immeuble mais que les grosses réparations seront à la charge du boulanger.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer donne un avis favorable au projet de bail présenté et mandate le Maire pour le signer.

LOTISSEMENT LES BERGERONNETTES - CONVENTION

Monsieur de ROUX rappelle qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2008, l'intégration des voies et réseaux du lotissement « Les Bergeronnettes » avait été acceptée à l'exception des espaces verts restant à la charge des copropriétaires.

Or, pour ce faire, il fallait effectuer de nouveaux bornages afin de déterminer les parties intégrées au domaine public et celles restant à la copropriété.

Devant la complexité et le coût que représentent ces démarches, il a été proposé d'intégrer les espaces verts dans le domaine public communal au même titre que les voies et réseaux mais que les copropriétaires prennent l'engagement d'assurer à leurs frais l'entretien des espaces verts pendant une longue durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ayant pris acte des difficultés exposées par les copropriétaires du Lotissement « Les Bergeronnettes » quant à la complexité de refaire le cadastre pour exclure les espaces verts des parties communes transférées à la Commune :

- Décide le transfert dans le domaine public de la Commune de toutes les parties communes, voirie, réseaux et espaces verts.
- Précise que l'intégration des espaces verts est faite moyennant l'engagement des copropriétaires de procéder, à leur frais, à l'entretien pour une période de 10 ans renouvelable.
- Dit que cet engagement sera défini par convention à intervenir entre la Commune et les copropriétaires.

CHEQUE DEJEUNER MILLESIME 2007 - REMISE SUR TROP VERSE

Monsieur de ROUX indique que « CHEQUE DEJEUNER » procède à un remboursement d'une somme de 56.70 € correspondant aux chèques Déjeuner non utilisés (perdus ou périmés) en 2007.

VIREMENTS DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

CREDITS POUR MARCHÉS SALLE OMNISPORTS

Le budget 2008 avait été voté avant les résultats de l'appel d'offres lancé en vue de l'extension de la salle omnisports, ce qui nécessite un réajustement des crédits.

- 2313-208 - Travaux salle omnisports + 67 000
Page du budget impactée 27
- 2313-209 - Aménagement médiathèque - 11 000
Page du budget impactée 28
- 2315-210 - Aménagt Rue A. d'Aquitaine - 4 000
Page du budget impactée 29
- 2315-212 - Aménagt Rond-point Labbé - 10 000
Page du budget impactée 30
- 2188-216 - Achat matériel - 6 000
Page du budget impactée 35
- 21318-218 - Aménagt terrain boules - 10 000
Page du budget impactée 37
- 2315-219 - Aménagt mail de la Baine - 11 000
Page du budget impactée 38
- 21318-221 - Achat jeux communal - 15 000
Page du budget impactée 40

ALARMES ANTI-INTRUSIONS - Montant prévu en HT au lieu du TTC

- 21318-217 - Alarmes + 4 000
Page du budget impactée 36
- 2315 -219 - Aménagt mail de la Baine - 4 000
Page du budget impactée 38

Monsieur de ROUX rappelle que pour faire face aux actes de vandalisme, il a été décidé d'installer une télésurveillance à la salle omnisports et aux ateliers.

Il précise que les programmes non exécutés cette année sont annulés mais qu'ils pourront être réinscrits au budget 2009.

- Rond-point de Chez Labbé : une discussion sur un autre projet est en cours avec la DDE
- Aménagement terrain des boules : il devait être réalisé dans un bâtiment existant issu de la propriété Pichard.
- Mail de la Baine : il doit être terminé par le goudronnage de la partie actuellement en calcaire<
- Jeux du Communal : ils devront être réalisés en 2009.

Monsieur HANNIER souligne qu'il convient d'avoir une réflexion sur l'aménagement de tout le communal comprenant les bords de Charente et les pontons.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

SUBVENTION JUDO-CLUB

Madame CHARRIER rappelle qu'en 2007, la subvention allouée au Judo Club Chagnolais avait été augmentée de 170 € en raison de la participation de la Commune à l'amortissement des tatamis achetés par le Club.

Cet amortissement a été calculé sur 10 ans soit jusqu'en 2016.

Or, il a été omis d'intégrer cette participation à la subvention versée au Club en 2008.

Madame CHARRIER demande à M. FLEURET de bien vouloir l'excuser pour cet oubli.

Il convient donc de procéder au versement de cette somme de 170 € qui interviendra jusqu'en 2016.

Monsieur RICHON déplore que la Commune n'ait pas acheté les tatamis.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION pour le transfert de la compétence Secrétariat de la Commission de Réforme

Monsieur de ROUX indique au Conseil que le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale a repris pour les agents territoriaux relevant des collectivités du département, le secrétariat de la Commission de réforme.

Afin de formaliser ce transfert de compétences il est nécessaire de signer une convention fixant les compétences de la Commission de Réforme, les obligations du Centre de Gestion, celles de la Commune ainsi que les conditions financières.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 25.02.08 le Conseil avait mandaté le Centre de Gestion en vue de négocier le contrat Groupe d'Assurance du personnel, arrivant à échéance le 31.12.08

Le Centre de gestion à la suite de la mise en concurrence, a retenu la proposition présentée par GENERALI - DEXIA/SOFCAP au taux de 4.88 % pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, garantissant : décès, invalidité, incapacité, accident imputable ou non au service, avec une franchise de 10 jours par arrêt dans le cas de maladie ordinaire.

Le contrat est conclu pour 4 ans.

Madame CHARRIER précise que pour les mêmes garanties, le taux était de 5.45% avec une franchise de 30 jours d'arrêt.

Le montant de la cotisation actuelle en vue de la couverture des agents s'élève à 45 402 € pour l'année. De plus, la Commune verse une cotisation au Centre de Gestion de 0.8% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer sur cette proposition, mandate le Maire pour signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir.

PEL : CONSTITUTION DE LA COMMISSION

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder au remaniement de la Commission du PEL et pour ce faire de désigner les conseillers appelés à y siéger.

FINANCES : Mme CHARRIER

ECOLES : Mme MICHAUD

ASSOCIATIONS : M. PANNAUD

M. HANNIER, délégué au PEL, indique qu'une remise à jour de la composition du groupe de pilotage a été faite en fonction des changements intervenus au sein des représentants des associations et des institutions.

Il indique qu'une réflexion est entamée sur les actions de 2009 telles que :

- la location d'un minibus sponsorisée par des entreprises afin que les activités et les équipements soient accessibles à tous les enfants.
- l'accueil de la petite enfance
- l'amélioration du temps du repas à la cantine portant en particulier sur le bruit
- l'exiguïté de la salle des Coccinelles.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE PASTEUR - SURVEILLANCE DE LA CANTINE

Monsieur de ROUX rappelle l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'Ecole Pasteur depuis la rentrée de Septembre.

Madame MICHAUD explique qu'afin d'améliorer l'accueil des enfants à la cantine il est indispensable d'employer une personne supplémentaire en vue de la surveillance dans le réfectoire.

Compte tenu de la modicité du temps de travail soit 1 h de 12 à 13 h il est proposé d'augmenter le temps de travail de Mme Martine CLAUDON qui sera porté de 25 à 28/35èmes à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Etude préalable Aménagement Secteur Bourg/La Baine

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a acheté les terrains de la propriété Pichard et s'est engagée à acquérir la maison.

En raison du classement d'une partie de ces terrains en zone inondable, 5000 m² seulement restent utilisables.

La première idée est de créer un petit collectif de 20 logements dans le genre de ce qui a été réalisé Rue des Sables. Cependant ces terrains sont situés dans le périmètre de protection de l'église ce qui impose des contraintes architecturales.

Le Cabinet URBANHYMS a présenté une proposition en vue de l'étude préalable à la réalisation d'un quartier d'habitat à l'est du centre-bourg, secteur le bourg/la Baine comportant :

PHASE 1 - Etudes préliminaires et scénario - remise d'un carnet diagnostic/ enjeux

PHASE 2 - Plan de composition - Plan d'aménagement, perspectives, notice descriptive Montant de cette proposition : **3 800 € HT** soit **4 544.80€ TTC**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur RICHON indique que les terrains de M. NAUD, en face du cimetière sont mis en vente.

INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR

Monsieur de ROUX propose de verser au Trésorier Municipal une indemnité de conseil taux de 100% dont le montant net est de 606.82 €.

Madame CHARRIER précise est calculée sur la base des dépenses des 3 derniers exercices.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

REMBOURSEMENTS GROUPAMA

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil Municipal les sinistres pour lesquels les assurances GROUPAMA proposent les remboursements :

1) Sinistre intervenu le 14 Mai 2007 sur le candélabre HN 642 situé Avenue des 2 Charentes.

Montant du remboursement proposé : 394.95 € TTC

2) Bris de glace sur le tractopelle FAI, intervenu le 14 Juin 2008.

Montant du remboursement proposé 937.52 €

Le Conseil Municipal approuve les remboursements proposés par GROUPAMA

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Trésorier a fait parvenir la liste des créances irrécouvrables pour lesquelles les poursuites n'ont pu aboutir en raison des recherches infructueuses ou en raison du seuil de recouvrement inférieur à 15 ou en raison du seuil de saisie inférieur à 100 €.

Le montant total est de 516 .12 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'inscription en non valeur de ces produits irrécouvrables.

CONVENTION SDEER

Monsieur de ROUX rappelle que le SDEER a réalisé la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil annexes dans le cadre du chantier Avenue des 2 Charentes (Rond-point de la Tonnelle).

Le coût des travaux s'est élevé à 5 785.25 € TTC

Remboursable en 5 annuités de 1 098.68 € à compter du 1^{er} Octobre 2009.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir avec le SDEER.

Monsieur de ROUX indique au Conseil que le SDEER est en train de procéder à la mise en place de l'éclairage du rond-point de la Tonnelle.

Il demande si une réflexion a été entamée en vue de l'aménagement paysager de ce rond-point.

Monsieur GODARD indique que la Commission propose de prendre exemple sur le rond-point situé à l'entrée de Saintes au Grand Coudret qui est composé de béton lavé et de plantes graminées.

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil général a prévu un aménagement paysager assez basique.

Madame FALLOURD propose d'y installer l'écusson de Chaniers ; il faut que l'entrée de Chaniers soit personnalisée.

La Commission a aussi réfléchi sur la signalétique qui pourrait être mise en place aux entrées de Chaniers : sur la RD 24, à la Tonnelle et à Chauveau et sur la RN 141.

Elle souhaite que les entrées de Chaniers soient plus accueillantes et propose la mise en place de vasques fleuries.

En ce qui concerne l'aménagement du communal et les bords de Charente, elle propose la réfection du chemin blanc le long de la Charente, la pose de bancs, de tables de ping-pong.

Enfin, il convient de prévoir la réfection des pontons.

Monsieur RICHON indique que l'on est dans l'attente du programme du Conseil Général concernant l'aménagement des bords de Charente.

Monsieur de ROUX indique que le projet est prêt à la Baine. Les plans prévoient des pontons en vue d'accueillir les bateaux de plaisance.

Le Conseil Général finance à hauteur de 25 à 30% la réfection des pontons.

Monsieur de ROUX rappelle le projet du propriétaire du Camping en vue d'accueillir des embarcations légères de promenade.

REGULARISATION DELIBERATION LOCATION LOGEMENT RONSARD

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la délibération en date du 3 Novembre dernier portant sur la location du logement situé dans l'école Ronsard, Monsieur le Sous-Préfet a fait part de ses observations. Il donne lecture de ce courrier.

En effet par délibération du 27 Juin 2008 le Conseil Municipal a décidé de désaffecter ce logement auparavant considéré comme logement instituteur. De ce fait, ce logement a donc été transféré dans le domaine privé de la Commune et fait donc l'objet des dispositions appliquées aux logements de droit commun.

Or, le bail a été conclu à titre précaire en raison de sa situation dans l'enceinte scolaire.

Il est donc nécessaire de conclure un nouveau bail établi selon les dispositions applicables aux logements de droit commun.

Le Conseil Municipal après avoir pris note des observations de la Sous-Préfecture, décide de rédiger un nouveau bail.

PREPARATION DU BUDGET

Madame CHARRIER demande aux adjoints et Présidents de Commission de lui faire parvenir les données prévisionnelles chiffrées avant le 30 Janvier.

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL

Monsieur PANNAUD rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu le bon à tirer du bulletin municipal annuel et leur demande de bien vouloir y apporter les observations et corrections éventuelles pour jeudi prochain.

TELETHON :

Madame FALLOURD rappelle que le Comité d'Animation dans le cadre du Téléthon organise des activités le samedi après-midi et en soirée.

Madame COURTHES demande au Conseil de bien vouloir l'excuser pour ses nombreuses absences dues à des problèmes personnels.

La séance est levée à 22 h 45

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas DUPONT